



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 29 juin 2023

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

OBJET :

DE-CDE-23-06-1-1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 22 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme ODDON, M. MOULY,
Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, Mme VERMANT,
M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE,
Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. SALOMEZ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. TOURNE,
Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme
FOURNIER, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le compte de gestion et ses documents annexes, présentés par Monsieur le Comptable public ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

DECLARE

(Le Comité de la Caisse des Ecoles prend acte.),

ARTICLE UNIQUE : Le compte de gestion présenté pour l'exercice 2022 par Madame la Comptable publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exercice budgétaire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé